



Alimentation à domicile : une part plus importante de la consommation des ménages franciliens les plus modestes

En 2011, les ménages modestes franciliens consacrent 23 % de leurs dépenses de consommation à l'alimentation. Ils dépensent moins que les ménages aisés pour les repas à l'extérieur et consacrent donc une part plus importante de leur budget pour les repas à domicile. Les dépenses en viande sont toujours le premier poste du budget alimentaire quel que soit le niveau de revenu. Toutefois, les plus modestes achètent des produits carnés moins chers. Ils consomment moins de poisson et de fruits de mer. Ils consacrent le même budget en proportion aux achats de fruits et légumes, mais achètent des produits différents. Les plus modestes sont de plus gros consommateurs de boissons sucrées non alcoolisées.

Jessica Labrador, Corinne Martinez (Insee Ile-de-France) et Jessica Sicot, Anne-Lise Torck (Mipes Ile-de-France)

En 2011, les ménages d'Ile-de-France, comme ceux de province, consacrent 23 % de leurs dépenses de consommation à l'alimentation (alimentation à domicile, repas pris à l'extérieur et autoconsommation) (*source et définitions*). Entre 2005 et 2011, cette part a augmenté de trois points. Malgré cette hausse, la part de l'alimentation dans la dépense totale des ménages franciliens (dépenses de consommation, impôts et remboursements de crédit) est moins

1 L'alimentation à domicile : deuxième poste de dépenses des ménages modestes après le logement

Répartition des dépenses des ménages (en %)

	Ile-de-France			Province		
	Ménages modestes (1 ^{er} quintile)	Ménages aisés (5 ^e quintile)	Ensemble des ménages	Ménages modestes (1 ^{er} quintile)	Ménages aisés (5 ^e quintile)	Ensemble des ménages
Logement	25,4	15,0	18,5	18,7	10,8	14,5
<i>Alimentation à domicile</i>	<i>17,3</i>	<i>13,8</i>	<i>15,6</i>	<i>17,6</i>	<i>14,1</i>	<i>16,1</i>
Transports	13,0	14,1	14,0	13,5	20,1	17,8
Autres biens et services	10,5	13,6	13,4	13,3	14,5	14,6
Loisirs et culture	7,2	12,4	9,9	7,7	11,3	9,3
<i>Repas pris à l'extérieur</i>	<i>5,7</i>	<i>8,0</i>	<i>6,9</i>	<i>4,1</i>	<i>6,2</i>	<i>4,9</i>
Équipement	3,8	7,5	5,8	4,3	7,6	5,8
Habillement	4,7	5,4	5,1	5,5	5,1	4,9
Communications	4,6	2,5	3,2	4,1	2,6	3,2
Alcools et tabac	3,3	2,4	2,6	3,6	2,6	3,0
Santé	1,5	1,9	1,9	1,8	1,5	1,8
Hôtel	0,7	1,8	1,3	0,6	1,6	1,0
Enseignement	1,9	1,1	1,1	1,0	0,6	0,5
<i>Autoconsommation</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>	<i>0,7</i>	<i>4,2</i>	<i>1,4</i>	<i>2,6</i>
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Poids de l'alimentation</i>	<i>23,4</i>	<i>22,3</i>	<i>23,2</i>	<i>25,9</i>	<i>21,7</i>	<i>23,6</i>

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011

2 Un quart du budget alimentaire des ménages modestes franciliens destiné aux repas à l'extérieur

Part du budget alimentaire consacré aux différents types de consommation (en %)

	Ile-de-France				Province			
	Alimentation à domicile	Repas pris à l'extérieur	Autoconsommation	Ensemble	Alimentation à domicile	Repas pris à l'extérieur	Autoconsommation	Ensemble
Ménages modestes (1 ^{er} quintile)	74	24	2	100	68	16	16	100
Ménages aisés (5 ^e quintile)	62	36	2	100	65	29	6	100
Ensemble des ménages	67	30	3	100	68	21	11	100

Source : Insee, enquête Budget de famille 2011

importante que celle des dépenses contraintes, c'est-à-dire les dépenses de logement (loyers, remboursements de crédit, gaz, électricité), les assurances, les impôts, les services financiers et la téléphonie. L'alimentation représente en Ile-de-France 21 % de la dépense totale des plus modestes et seulement 15 % pour les ménages aisés contre respectivement 34 % et 38 % pour les dépenses contraintes.

En province, le poids de l'alimentation dans la dépense totale des ménages modestes (20 %) est proche de celui des ménages modestes franciliens, mais la part des dépenses contraintes est nettement plus faible (27 %) ; les dépenses liées au logement sont plus élevées en Ile-de-France qu'en province.

Les ménages modestes consacrent une part plus élevée de leurs dépenses de consommation à l'alimentation à domicile

En Ile-de-France, le poids de l'alimentation dans les dépenses de consommation des ménages les plus modestes est proche de celui des ménages les plus aisés (respectivement 23 % et 22 %). En province, les disparités sont plus marquées : les ménages modestes consacrent à l'alimentation quatre points de plus de leurs dépenses de consommation que les ménages aisés (figure 1). En Ile-de-France, les écarts sont cependant très nets aux extrémités de l'échelle des niveaux de vie : l'alimentation représente 27 % des dépenses de consommation des 10 % de ménages très modestes franciliens (1^{er} décile) contre 24 % pour les 10 % de ménages très aisés (9^e décile).

Le poids de l'alimentation à domicile dans les dépenses de consommation s'élève à 17 % pour les ménages les plus modestes franciliens contre 14 % pour les ménages les plus aisés. Les ménages les plus modestes dépensent en moyenne 140 € par mois et par personne pour l'alimentation à domicile contre 257 € pour les ménages les plus aisés. Par rapport à 2005, les ménages les plus modestes dépensent en moyenne 10 € de plus (en euros constants) contre 5 € pour les ménages les plus aisés. En 2011, comme en 2005, les écarts entre les ménages modestes et les ménages aisés sont un peu plus faibles pour les repas pris à l'extérieur

(cantine scolaire ou professionnelle, restaurant) et surtout pour l'autoconsommation.

Jusqu'en 2005, le poids de l'alimentation à domicile dans le budget des ménages modestes diminuait du fait de l'amélioration de leur pouvoir d'achat. Entre 2005 et 2011, il est resté stable en Ile-de-France et en province, sans doute en lien avec la baisse du niveau de vie des ménages les plus modestes depuis 2008. Les dépenses d'alimentation des ménages les plus modestes sont de plus en plus soumises à la contrainte budgétaire. En 2011, 25 % des ménages les plus modestes franciliens ont déclaré qu'ils consacraient un éventuel surcroît de revenus en priorité aux dépenses alimentaires à domicile contre seulement 13 % en 2005. En province, seulement 16 % des ménages les plus modestes sont dans cette situation (+ 3 points par rapport à 2005).

La part des dépenses alimentaires dédiée aux repas à l'extérieur est plus importante en Ile-de-France qu'en province

En Ile-de-France, 24 % du budget alimentaire des ménages les plus modestes est consommé en repas pris à l'extérieur contre 16 % en province (figure 2). Cet écart s'explique notamment par le fait que les actifs, relativement plus nombreux en Ile-de-France qu'en

province, sont surreprésentés parmi les ménages prenant leur repas à l'extérieur.

Les repas pris à l'extérieur reflètent les inégalités sociales. Les ménages franciliens les plus aisés y consacrent une part plus importante de leur budget alimentaire (36 %). Par ailleurs, ils vont plus souvent au restaurant que les ménages les plus modestes. Ils y effectuent la moitié de leurs dépenses de repas à l'extérieur contre un tiers pour les ménages les plus modestes.

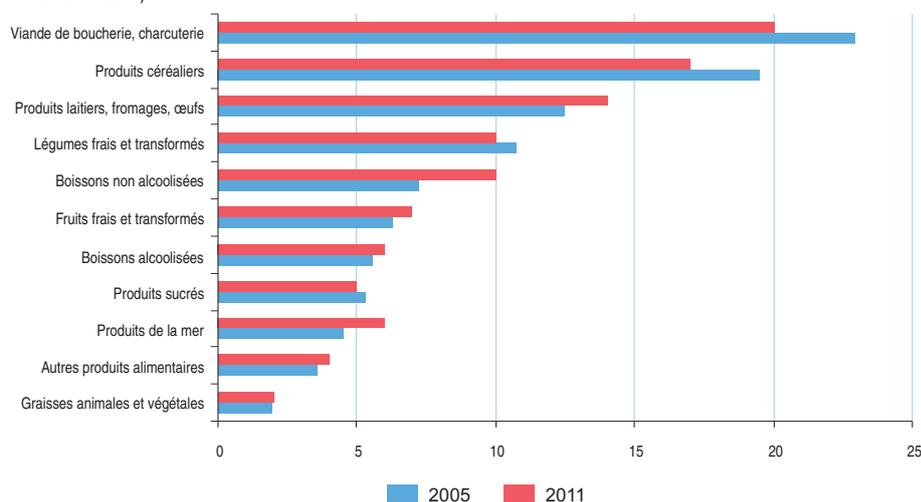
Ainsi, les ménages les plus modestes dépendent en moyenne trois fois moins que les ménages les plus aisés pour les repas à l'extérieur (57 € par mois et par personne pour les ménages les plus modestes contre 159 € pour les ménages les plus aisés). En province, les ménages les plus modestes ne dépensent que 33 € par mois et par personne pour leur repas à l'extérieur.

Par rapport à 2005, les ménages les plus modestes franciliens dépensent en moyenne 25 € de plus (en euros constants) pour leurs repas à l'extérieur (21 € pour les plus aisés).

L'autoconsommation est un mode de consommation moins répandu en Ile-de-France qu'en province : elle représente seulement 2 % de la dépense alimentaire des ménages les plus modestes franciliens contre 16 % en province. Ce type de consommation concerne surtout les agriculteurs dont la part dans la population active francilienne est très faible.

3 La part de la viande et des produits céréaliers dans le budget alimentaire francilien des ménages modestes diminue

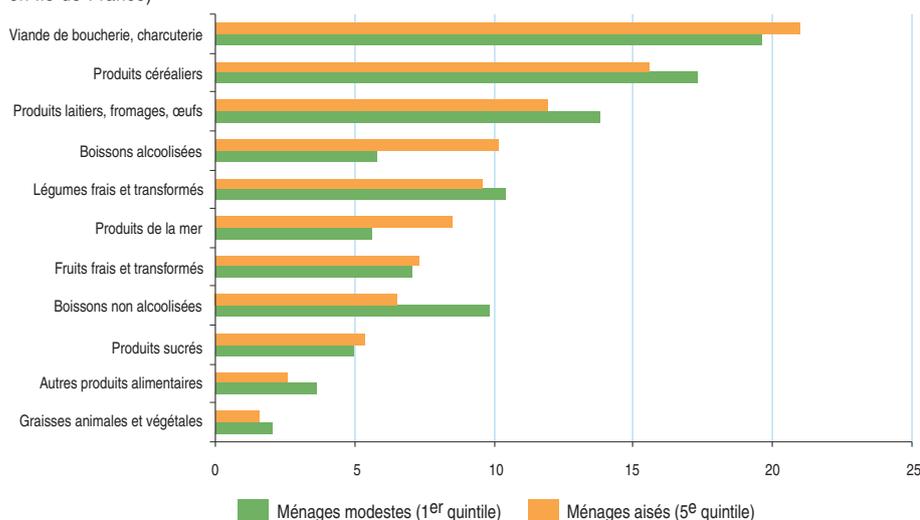
Évolution de la part budgétaire des produits alimentaires des ménages modestes (en % de la dépense alimentaire en Ile-de-France)



Source : Insee, enquête Budget de famille 2005 et 2011

4 La viande : premier poste de dépense alimentaire en Ile-de-France des ménages les plus modestes, comme des ménages les plus aisés

Part budgétaire des produits alimentaires selon le niveau de vie (en % de la dépense alimentaire en Ile-de-France)



Source : Insee, enquête Budget de famille 2011

Consommation de poissons et de boissons très différenciée selon le niveau de vie des ménages

Entre 2005 et 2011, la structure de la dépense alimentaire des ménages franciliens les plus modestes a peu évolué. La viande reste le premier poste de dépense de consommation alimentaire. La part de ce poste dans la dépense alimentaire des ménages les plus modestes a cependant diminué de trois points depuis 2005, de même que pour les produits céréaliers. À l'inverse, la part des boissons non alcoolisées a augmenté de trois points (figure 3).

Les boissons alcoolisées, les boissons non alcoolisées et les produits de la mer sont les trois principaux produits pour lesquels les disparités de consommation sont les plus élevées (figure 4).

La part des boissons alcoolisées dans les dépenses alimentaires est moins importante

pour les ménages les plus modestes que pour les ménages les plus aisés. Cette différence est due aux types de boissons consommées : 30 % des dépenses de boissons des ménages les plus aisés concernent des boissons alcoolisées les plus chères (champagne et autres apéritifs) contre seulement 13 % pour les ménages les plus modestes. Cependant, la quantité de boissons alcoolisées consommée est plus élevée chez les ménages les plus modestes. Le vin et le cidre sont le premier poste de dépenses de boissons alcoolisées quel que soit le niveau de vie des ménages, mais les ménages les plus modestes en consomment en moyenne 51 litres par an et par personne contre 41 litres pour les ménages les plus aisés.

Les ménages les plus modestes se distinguent des ménages les plus aisés par une consommation plus importante de boissons non alcoolisées (respectivement 10 % des dépenses alimentaires contre 7 %). Ils

consomment davantage de boissons sucrées (boissons gazeuses, jus de fruits, sirops), mais moins d'eaux minérales.

Les disparités de consommation sont significatives également pour les produits de la mer. Les ménages les plus aisés consomment davantage de fruits de mer, produits assez onéreux, et de poissons frais que les ménages les plus modestes qui ont plutôt tendance à privilégier les poissons en conserve.

À poids budgétaire égal, les ménages les plus modestes consomment des produits de moindre qualité nutritionnelle

Hormis les boissons et les produits de la mer, le poids des autres postes de dépense alimentaire des ménages franciliens est sensiblement équivalent pour les ménages modestes et aisés. Cependant, les quantités consommées et/ou le type de produits consommés diffèrent sensiblement. Les ménages modestes et aisés ne consomment pas le même type de viande bien qu'elle représente leur premier poste de dépense. Les ménages les plus modestes consomment en plus grande quantité des viandes séchées ou fumées et des charcuteries (jambon, saucisse, pâtés...), dont les prix sont moins élevés que la viande fraîche : 64 kg par an et par personne pour les ménages les plus modestes contre 43 kg par an et par personne pour les ménages les plus aisés. De même, produits gras ou sucrés sont consommés en plus grande quantité par les ménages les plus modestes.

Les ménages les plus modestes consomment davantage de fruits et légumes à plus bas coût comme par exemple les agrumes, les bananes et les pommes de terre. A contrario, ils consomment moins de fruits un peu plus chers tels que les baies fraîches (raisins, cassis, fraises) et de légumes verts. Ils consomment en moyenne 45 kg de pommes de terre par an et par personne, soit 12 kg de plus que les ménages les plus aisés.

La fréquentation des points de distribution de repas chauds

Début 2012, 21 400 adultes francophones ont fréquenté au moins une fois durant l'enquête un point de distribution de repas chauds dans l'agglomération parisienne. Parmi ceux-ci, 16 % vivent dans un logement ordinaire, dans une habitation mobile, dans une chambre d'hôtel qu'ils paient ou bien sont hébergés par autrui, et la moitié d'entre eux sont locataires ou propriétaires de leur logement. Les 84 % restant sont des sans-domicile, c'est-à-dire des personnes qui ont passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation, dans un centre d'hébergement ou un hôtel géré par une association.

Dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants de province, 77 % des personnes fréquentant les points de distribution de repas sont sans-domicile.

Dans l'agglomération parisienne, les personnes fréquentant les points de distribution de repas chauds sont en très forte majorité des personnes seules, sans famille ni enfant (80 %), mais aussi des familles monoparentales (10 %), des jeunes de 18 à 25 ans (28 %) et des personnes de 50 ans ou plus (26 %). Les hommes sont majoritaires (73 %), de même que les étrangers (52 %). Dans l'agglomération parisienne, les étrangers sont plus présents que dans les autres agglomérations de province de plus de 200 000 habitants. Ainsi, 32 % des personnes fréquentant les points de distribution de repas dans les autres agglomérations de plus de 200 000 habitants de province sont des étrangers. Les autres caractéristiques (âge, sexe, situation familiale) des personnes fréquentant les points de distribution de repas en province sont les mêmes que celles des personnes de l'agglomération parisienne.

En 2012, parmi les adultes ayant fréquenté un point de distribution de repas chauds dans l'agglomération parisienne, 21 % ont déclaré avoir reçu un bon alimentaire ou un ticket restaurant d'une association, d'une mairie ou d'un particulier, et 18 % ont déclaré avoir reçu un colis alimentaire. Le recours aux épiceries sociales est faible : seulement 4 % de ces adultes ont déclaré être allés dans une épicerie sociale durant le mois précédant l'enquête.

Des achats en hypermarché, mais pas au même prix

Les hypermarchés sont les principaux lieux d'achat des produits alimentaires des ménages franciliens quel que soit leur niveau de vie : 29 % de la dépense alimentaire des ménages les plus modestes et 32 % de celle des plus aisés. Néanmoins, les ménages les plus modestes effectuent 23 % de leurs dépenses alimentaires dans les magasins « discount » contre seulement 6 % pour les ménages les plus aisés. Par ailleurs, acheter dans le même type de magasin ne signifie pas forcément acheter les mêmes produits. Dans les hypermarchés, comme dans les autres formes de distribution, les prix moyens des produits achetés par les ménages les plus modestes

sont plus faibles que ceux des ménages les plus aisés. Les ménages les plus modestes achètent par exemple la viande bovine en moyenne à 9 € le kilo contre 14 € le kilo pour les ménages les plus aisés (figure 5).

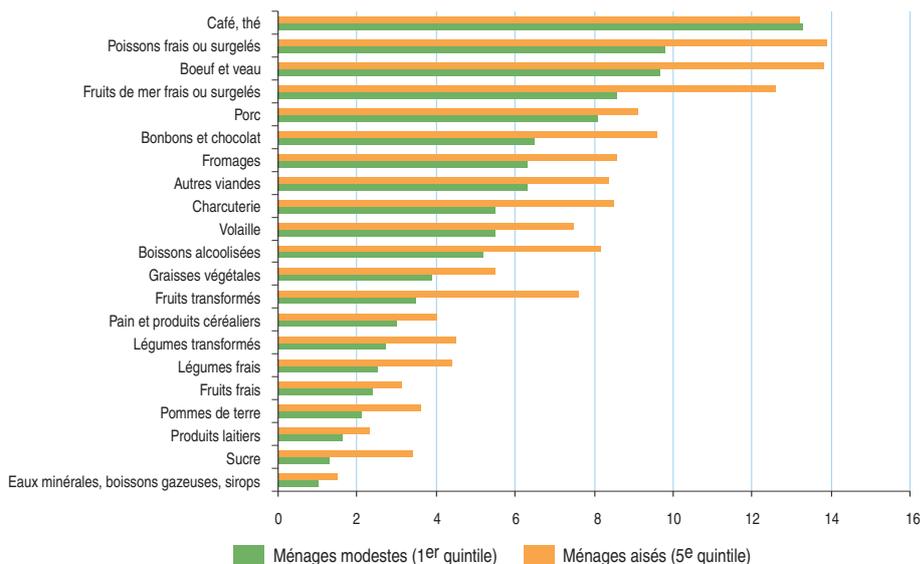
Un ménage modeste sur dix déclare avoir reçu un don alimentaire

Parmi les ménages franciliens les plus modestes, 11 % déclarent avoir reçu au cours des deux derniers mois un don alimentaire (6 % pour les ménages les plus aisés). Ces dons proviennent essentiellement de membres de leur famille.

Les ménages les plus modestes ont également plus souvent recours à l'aide alimentaire, en complément de leurs dépenses alimentaires. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas d'identifier de manière précise la part des ménages modestes bénéficiant de l'aide alimentaire, notamment celle provenant d'associations caritatives (*la fréquentation des points de distribution de repas chauds*). ■

5 En Ile-de-France, les ménages modestes achètent des produits moins chers que les ménages aisés

Prix moyens des produits (en €/kg ou €/l en Ile-de-France)



Source : Insee, enquête Budget de famille 2011

Sources et définitions

L'enquête Budget de famille, réalisée à un rythme quinquennal depuis 1979, s'est déroulée d'octobre 2010 à novembre 2011. L'échantillon est composé de 10 342 ménages répondants en métropole dont 1 625 en Ile-de-France et 5 355 dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte). Cette enquête permet de mesurer les ressources et les dépenses des ménages résidant en France métropolitaine et dans les DOM ainsi que les disparités de consommation.

Début 2012, une enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou de distribution de repas dite **enquête sans-domicile** a été réalisée par l'Insee et l'Ined. Cette enquête a été réalisée en deux parties : une première auprès des personnes francophones, c'est-à-dire celles qui sont capables de répondre directement en français sans l'intermédiaire d'un interprète et une deuxième partie auprès des non francophones grâce à un questionnaire auto-administré.

L'alimentation est constituée de l'alimentation prise à domicile, des repas pris à l'extérieur et de l'autoconsommation.

L'autoconsommation est la consommation de produits provenant d'une production propre des ménages (potager, élevage, etc.). Elle est valorisée au prix du marché local.

Les **dépenses de consommation** correspondent à l'ensemble des dépenses d'un ménage à l'exclusion des dépenses d'investissements comme les achats immobiliers, des gros travaux, des impôts et des placements financiers. La nomenclature de la consommation utilisée est la nomenclature internationale des fonctions de consommation dite COICOP-HBS.

Dans l'article, sont considérés comme « **ménages les plus modestes** » les 20 % de ménages aux niveaux de vie les plus faibles (1^{er} quintile) et comme « **ménages les plus aisés** » les 20 % de ménages aux niveaux de vie les plus élevés (5^e quintile). En 2011, les ménages du 1^{er} quintile sont ceux dont le niveau de vie mensuel est inférieur à 1 081 € et du 5^e quintile ceux dont le niveau de vie mensuel est supérieur à 2 471 €.

Dans cette étude, le **niveau de vie** correspond au revenu déclaré par le ménage à l'enquête, y compris les prestations sociales, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est évalué selon la définition utilisée par l'Insee et Eurostat : le premier adulte d'un ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC chacune, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC chacun.

La taille du ménage est prise en compte pour le calcul d'une consommation par unité de consommation.

Insee Ile-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Sylvie Lagarde

Rédactrice en chef :
Christèle Rannou-Heim

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP
ISSN 2416-8149
© Insee 2014

Pour en savoir plus

- « Les comportements de consommation en 2011. Pour certains ménages modestes, faire face aux dépenses alimentaires devient plus difficile », *Insee Première*, n° 1458, juillet 2013.
- « La consommation alimentaire : des inégalités persistantes mais qui se réduisent », *Insee Références* : « 50 ans de consommation en France », septembre 2009.

